

SAINT-THURIEN, le 17 février 2026

## CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Mercredi 25 février 2026 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1°) Affectation provisoire des résultats 2025,
- 2°) Vote des taux des impôts directs locaux pour 2026,
- 3°) Budget primitif 2026,
- 4°) Révision du PLUi – avis sur le projet,
- 5°) Convention de développement de la lecture publique,
- 6°) Echanges et cessions de terrains,
- 7°) Télétravail : activités éligibles – modification,
- 8°) Quart d'heure de libre expression.

Concernant la délibération portant l'avis de la commune sur le projet de PLUi révisé, arrêté le 11 décembre 2025, l'annexe de cette délibération, à savoir le dossier d'arrêt du projet de PLUi révisé, est consultable et téléchargeable grâce au lien suivant : <https://dri.me/BvUYpSuFjok9QgcR4vgnZNTQDUZ4HG>. Pour accéder au contenu, vous devez télécharger individuellement chaque fichier zippé en cliquant sur l'icône ↓ située à droite du nom du fichier. Ces fichiers sont volumineux. En cas de difficulté de téléchargement, vous pouvez écrire à [plui@quimperle-co.bzh](mailto:plui@quimperle-co.bzh).

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

---

### Séance du 25 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Étaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAÏLLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absent excusé : Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Elodie PEINTUREAU).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

## Délibération du Conseil Municipal

# 20260106

\*\*\*\*\*

### Objet : Cessions et échanges de terrains

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'elle a été destinataire de trois demandes d'acquisition (ou échange) de terrain communal émanant de :

- Mesdames Monique et Valérie PERON et Monsieur Jean-Luc PERON pour un échange de terrain à Créac'h-Mine pour régulariser le passage d'un sentier de randonnée,
- Monsieur Bruno GAONAC'H à Kerprima pour régulariser l'emprise de la voie communale,
- Monsieur Quentin JAFFRE pour une acquisition de terrain à Kerhenry.

Elle fait part également des échanges entre la Commune et Monsieur Frédéric MOYSAN de BANNALEC au sujet de l'élargissement de la voie qui mène à Stang-Kerdilis à SAINT-THURIEN. Suite à ces discussions, un échange de terrains à Kerdilis permettrait d'élargir ce chemin afin de faciliter l'accès à l'habitation desservie et permettrait à Monsieur Frédéric MOYSAN un aménagement extérieur plus aisé de ses bâtiments agricoles.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ces échanges et cessions de terrains, de fixer le prix de vente desdits terrains à 0.30€ le m<sup>2</sup>, de décider que les frais d'actes (géomètre et notaire) sont à la charge des demandeurs et de l'autoriser à lancer l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens.

Après avoir pris connaissance des documents, après en avoir délibéré, à l'unanimité et par 13 voix « pour » et 1 abstention pour la cession au profit de Quentin JAFFRE (Bruno JAFFRE s'étant abstenu), le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à :
  - l'échange de terrains entre la Commune et Monique, Valérie et Jean-Luc PERON pour le passage du sentier de randonnée à Créac'h-Mine,
  - la cession de terrain au profit de Bruno GAONAC'H à Kerprima,
  - l'échange de terrains entre la Commune et Frédéric et Daniel MOYSAN à Kerdilis pour l'élargissement de la route qui mène à Stang-Kerdilis,
  - la cession de terrain au profit de Quentin JAFFRE à Kerhenry,
- Fixe le prix de vente du m<sup>2</sup> à 0.30 €,
- Dit que les frais d'actes (géomètre et notaire) seront à la charge des acquéreurs,
- Précise que l'acquéreur est la Commune dans le cadre de l'échange de terrains entre la Commune et Frédéric et Daniel MOYSAN,
- Autorise le Maire à procéder à l'enquête publique préalable à ces échanges et cessions,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait à SAINT-THURIEN, le 26 février 2026  
Le Maire,  
Christine KERDRAON.

